

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 203

présenté par  
Mme Besse

-----

**ARTICLE 61**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une fois de plus, et faute de mettre en place les réformes structurelles nécessaires à notre pays, le Gouvernement pénalise directement les familles en souhaitant réaliser au moins 700 millions d'€ d'économies sur leur dos.

La division par 3 de la prime naissance proposée par cet article est donc une nouvelle attaque contre l'institution familiale. Cellule de base de notre société, celle-ci ne doit pourtant pas devenir la variable d'ajustement du budget de notre pays.

Il est donc proposé de supprimer cet article.